



Un projet du bassin scolaire Evry Corbeil

Enseignement aéronautique

- 1- Préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique
- 2- Projet Pégase, construction d'aéronef

De la théorie à la pratique...

<http://blog.ac-versailles.fr/brevetinitiationaeronautique/index.php/category/Construction-amateur/Projet-P%C3%A9gase-Bassin-Evry-Corbeil>

Formateurs titulaires du CAEA
Deschamps Maxime
Leroy Laurent, instructeur ULM
Millan Jean-Louis, instructeur planeur

Présentation

Dans le cadre d'actions pédagogiques innovantes, un projet d'enseignement aéronautique et spatial est proposé **aux Lycées partenaires**, R. Brassens, R. Doisneau, Parc des Loges et F. Truffaut, au cours de l'année scolaire **2017-2018**.

Le *Brevet d'Initiation Aéronautique*, ou BIA, est un diplôme délivré conjointement par l'Éducation nationale, sous l'autorité du Recteur d'Académie assisté du CIRAS (Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial), et par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Attention, il ne donne pas la possibilité de voler, mais apporte à l'élève de solides connaissances.

L'examen sanctionne une culture générale aéronautique. Il est programmé au mois de Mai.

Avec le soutien du chef d'établissement, la formation est dispensée principalement dans les établissements scolaires (lycées, collèges...) et peut s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement.

Les domaines abordés sont les suivants : *aérodynamique et mécanique de vol, connaissance des aéronefs, météorologie, navigation, sécurité des vols et réglementation, histoire de l'aéronautique et de l'espace*.

Les activités aéronautiques scolaires constituent un excellent outil pédagogique mais également l'occasion d'établir un lien entre le milieu éducatif et le milieu aéronautique.

Le projet est placé sous la responsabilité d'un enseignant titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA) qui s'entoure d'enseignants de toutes disciplines et de personnes ayant des compétences aéronautiques requises, même extérieures à l'éducation nationale.

Les partenaires quels qu'ils soient peuvent être associés à la conception et à l'élaboration du projet.

Elle comprend une partie théorique et une partie pratique.

1 Théorie

Dès la première année, la formation théorique est assurée par l'équipe constituée autour du responsable pédagogique (CAEA). **Sa durée est de l'ordre de 50 heures.**

Un groupe de **20** élèves volontaires suit à raison de deux heures par semaine, le mercredi (14h-16h) **ou** le vendredi (16h-18h) **ou** le samedi matin (10h-12h), une formation théorique en dehors de l'établissement : Lycée Doisneau, Lycée de Cerny, Centre de vol à voile de Buno....

Selon les contraintes internes, le lieu, le créneau et la durée peuvent changer.

Si nécessaire, des heures de soutien peuvent être programmées pendant les vacances scolaires.

Des visites pédagogiques sont également prévues afin d'enrichir l'expérience des élèves, mais surtout pour leur faire découvrir le monde aérien dans sa globalité. Visite du musée de l'Air et de l'Espace, musée de Safran, Aéroport Roissy Charles de Gaulle, visite d'un aérodrome (aéroclub, tour, centre météo, centre de maintenance, secours,...), ***Projet évolutif.***

Un vol d'initiation permet de vivre pleinement les connaissances et d'appliquer quelques notions de cours, mais c'est surtout un moment exaltant où l'élève découvre un environnement d'une autre dimension...

Une durée d'une heure de vol (briefing plus vol) est conseillée. La nature des vols dépend de facteurs multiples (administratifs, financiers, météorologiques,...). Le contenu peut donc évoluer au cours de l'année de préparation.

Nous avons retenu la société Espace Formation à Etampes pour réaliser ce vol d'initiation en ULM.

Le prix est de 85 euros (35 euros réglés par la famille, 40 financés par la FFPLUM, et 10 euros par le lycée).

Sensibilisation à l'orientation.

Parallèlement à sa formation, l'élève BIA découvre l'ensemble des formations aéronautiques au travers de *salons spécialisés* et autres manifestations professionnelles. La possibilité de participer à certains cours de maintenance au *Lycée professionnel de Cerny* ou à *l'IUP d'Evry* lui donne un solide éclairage d'une future carrière dans le monde de l'aérien.

2 Pratique

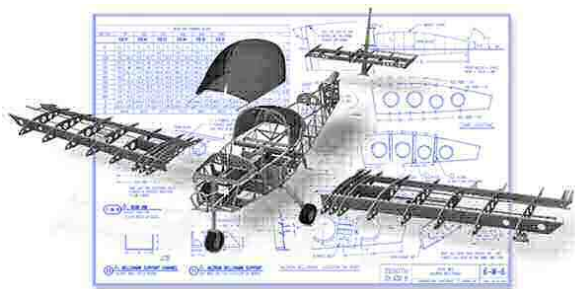
Dans le cadre de sa formation, l'élève découvre le monde aérien à travers différentes activités. Une fois breveté, *l'élève titulaire du BIA* peut ensuite adhérer à une formation au sein des différentes fédérations aéronautiques de son choix.

Diverses bourses, lui permettent de financer ses cours de pilotage.

Projet Pégase

Enfin depuis la rentrée 2014, en **partenariat** avec les lycées Robert Doisneau et Alexandre Denis, les élèves ont la possibilité de s'inclure dans un groupe de construction d'aéronef. **L'Association de Promotion des Sports Aériens** est mise en place pour accueillir les candidats brevetés BIA ou non.

Un engagement lui permettant d'approfondir concrètement ses compétences et qui à terme lui offrira l'opportunité de passer un brevet de pilotage avion avec une réelle économie (**environ 70% de moins**).



La construction de la cellule est presque terminée, nous sommes à la recherche de financement pour le **second aéronef**, un ULM de type 3 axes:

http://www.centreulmlesnoyers.com/kits-savannah_4808764.html

Si vous souhaitez nous aider, vous, votre entreprise ou votre collectivité, merci de bien vouloir prendre contact, de manière à pouvoir vous présenter notre projet.

Nous pouvons vous fournir un document destiné au Trésor Public pour obtenir une réduction d'impôts.

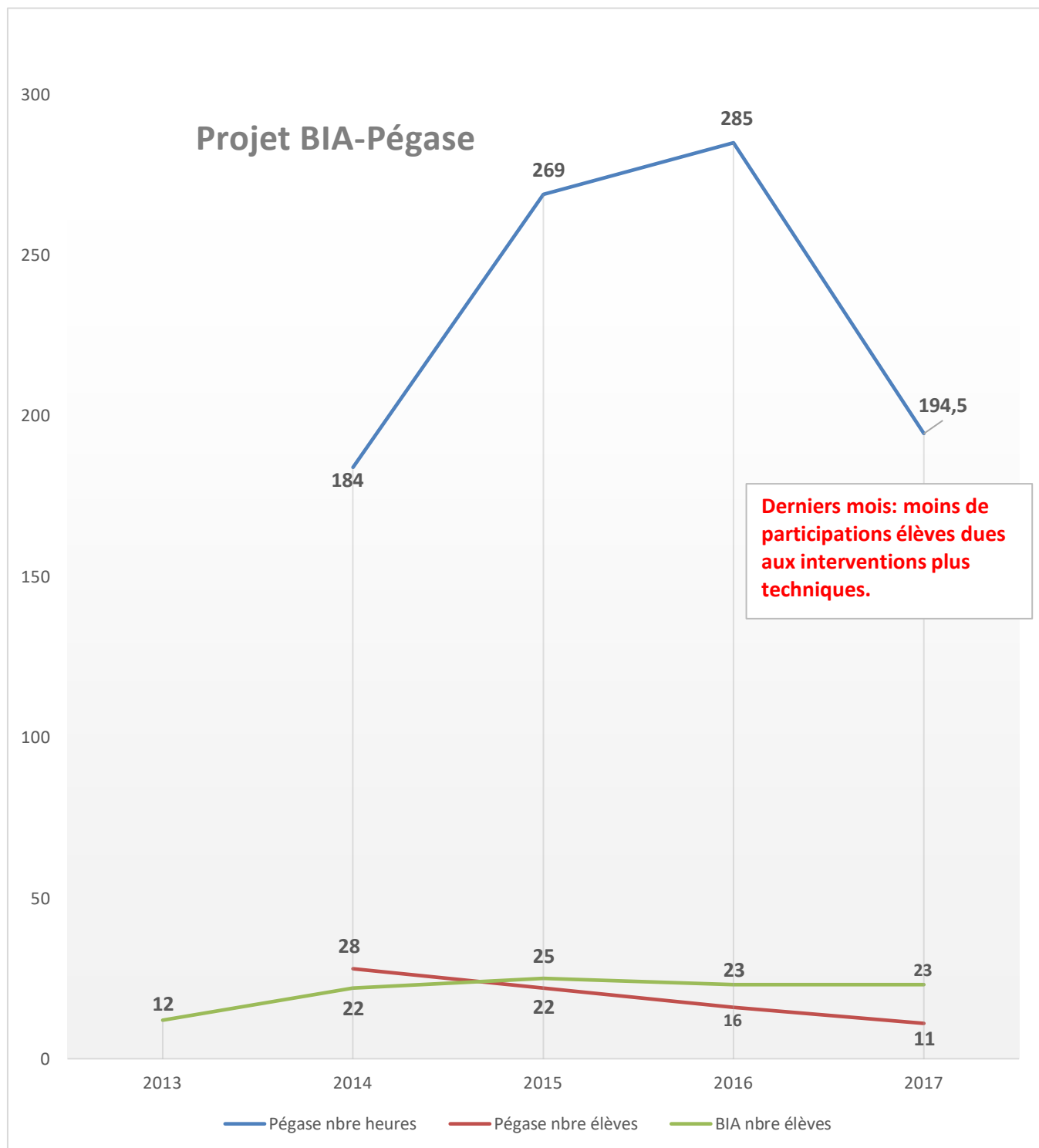


Infos

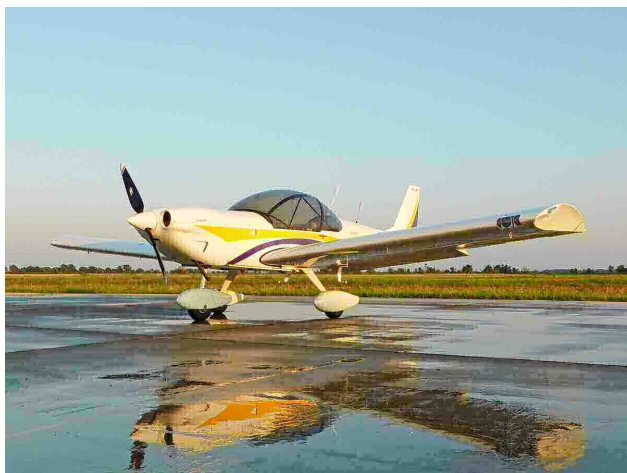
Synthèses	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Pégase nbre heures		184	269	285	194,5	932,5
Pégase nbre élèves		28	22	16	11	77
BIA nbre élèves	12	22	25	23	23	105
	16	27	30	26	29	128

Reçus

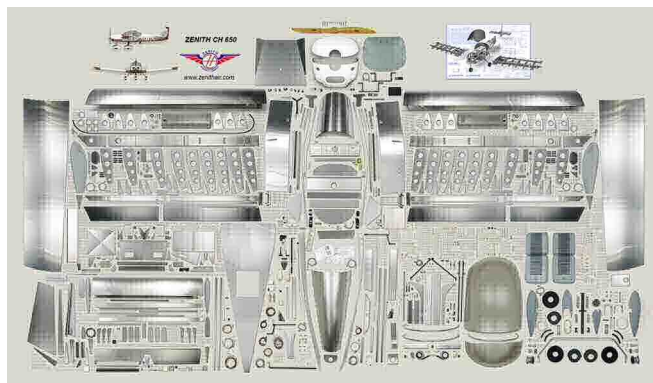
Inscrits



Projet Pégase, construction d'aéronef. En plus du BIA pour les volontaires.



1er aéronef Avion de type Zenair 650CH Trois ans de travail...



https://www.youtube.com/watch?v=7Ga5tZX_THI

2 ème aéronef de type 3axes Savannah

**Recherche de subventions en cours.
Peut donner droit à des réductions d'impôts
(rescrit sur demande).**

3.3 – Quant à la l'objet de l'association

Pour ouvrir droit aux réductions d'impôt prévues aux articles 200-1-b et 238 bis-1-a du CGI, conformément à l'intention du législateur, l'organisme bénéficiaire des dons doit exercer une activité éligible, parmi lesquelles figurent les activités éducatives.

Au cas particulier le projet Pégase présente un contenu éducatif affirmé.

Aussi, les dons versés à l'association ouvrent droit aux réductions d'impôts prévues par les articles précités.

Cela étant, il est rappelé que pour être éligibles au dispositif du mécénat, les « dons » ne doivent être assortis d'aucune contrepartie directe ou indirecte au profit du donateur.



<https://www.youtube.com/watch?v=ocCOWRnL65o>

[http://blog.ac-versailles.fr/brevetinitiationaeronautique/index.php/category/Construction-amateur/
Projet-P%C3%A9gase-Bassin-Evry-Corbeil](http://blog.ac-versailles.fr/brevetinitiationaeronautique/index.php/category/Construction-amateur/Projet-P%C3%A9gase-Bassin-Evry-Corbeil)